

2020

Guide du parent



Camp de jour de Métis-sur-Mer

Renseignements généraux

Notre mission

Le camp de jour de Métis-sur-Mer est un milieu de vie à l'image des enfants où la créativité et l'imaginaire sont mis de l'avant. C'est un programme estival d'activités accessibles aux familles visant la prise en charge des enfants dans un environnement sécuritaire, encadré par une équipe dynamique.

Nos objectifs

- Offrir aux enfants une programmation diversifiée leur permettant de développer leur personnalité et de se sensibiliser à de nouvelles activités.
- Offrir un environnement sain ayant comme première valeur le respect.
- Permettre à l'enfant de vivre une expérience où le plaisir, la joie et l'esprit de festivités caractérisent l'ambiance des vacances.
- Assurer à l'enfant un encadrement sécurisant, afin qu'il puisse vivre, sans tracas, toutes les activités.

Matériel à apporter tous les jours

- Écran solaire ;
- Chasse-moustique ;
- Repas froid ou chaud (« Ice pack » recommandé) et quelques collations ;
- Gourde ;
- Maillot de bain et serviette de plage ;
- Casquette ou chapeau ;
- Imperméable et bottes de pluie lors des journées pluvieuses.
- Crème hydratante pour les mains si votre enfant a tendance à mal réagir au désinfectant (à noter qu'il sera possible de laver les mains avec de l'eau et du savon).

- Matériel artistique de base : crayons de couleur, ciseau, colle en bâton, etc.
- Pour éviter de mélanger le contenu des sacs à dos durant la journée, veuillez identifier les effets personnels de votre enfant à son nom.

Notes

Afin de faciliter le transport du matériel, nous vous suggérons fortement d'utiliser un sac à dos bien identifié.

Tout objet personnel autre que le matériel mentionné ne sera pas permis, dans le but d'éviter dispute, bris ou perte (par exemple, objets électroniques, tablette, etc.).

Les boissons énergisantes et les liqueurs sont interdites.

Tenue vestimentaire

Votre enfant passera ses journées à jouer, bouger, bricoler et s'asseoir par terre. Il est donc préférable qu'il soit vêtu afin de pouvoir pratiquer confortablement toutes sortes d'activités. Des vêtements de sport sont recommandés; les robes d'été sont bien jolies, mais le deviennent beaucoup moins si votre enfant se salit. Nous vous demandons également que votre enfant porte des espadrilles. Afin de prévenir les blessures, les sandales (gougounes) sont interdites.

Crème solaire

Votre enfant doit avoir en tout temps un tube de crème solaire identifié à son nom. Il n'y aura aucun prêt de crème, ni par le camp de jour ni par les autres enfants afin d'éviter les allergies et la propagation du virus dans le contexte actuel. De plus, les animateurs ne sont pas autorisés à mettre de la crème aux enfants. Ils les aideront, par contre, à prendre la bonne quantité.

Sécurité alimentaire

La collaboration des parents est requise afin d'éviter de donner aux enfants des aliments contenant des noix et/ou des arachides, ou tout aliment pouvant en contenir des traces.

Horaire

L'horaire établi est du lundi au vendredi inclusivement, de 7h30 à 17h30. Il comprend 2 collations et un dîner. Prenez note que nous ne sommes pas responsables des accidents pouvant survenir en dehors des heures d'ouverture.

Nous comptons sur votre habituelle collaboration afin de respecter l'heure de fermeture du service de garde (17h30). **Si des cas de retards survenaient, des pénalités de 10\$ par tranche de 15 minutes seront imposées aux parents ne respectant pas l'horaire. Après 3 récidives, l'enfant se verra interdire l'accès au camp de jour pour le reste de la saison, sans remboursement des frais d'inscription.**

La période du dîner est de 12h à 13h. Elle se prend au camp de jour pour tous les enfants inscrits. Les enfants qui ne sont pas inscrits ne sont pas autorisés à se présenter au camp, et ce, même lors des heures de pause. Les sorties (aller dîner à la maison) ne sont pas autorisées, ce qui permettra de mieux contrôler les mesures sanitaires.

Arrivée et départ

Vu les mesures actuelles en ce temps de pandémie, aucun parent n'est autorisé à entrer sur le site du camp de jour. Ces derniers pourront déposer leur enfant à l'extérieur du bâtiment (centre communautaire). L'enfant est invité à se laver les mains avant d'entrer pour aller déposer son matériel.

En fin de journée, les parents pourront récupérer leur enfant au même endroit. Si, pour une raison quelconque, ce point venait à

changer, l'animateur vous en avisera par le biais d'un mémo ou d'une affiche.

Santé, blessures et accidents

En cas de blessures ou d'accidents : l'animateur administrera les premiers soins et prendra les dispositions nécessaires pour vous en aviser. Si la vie de votre enfant est en jeu, le service d'urgence sera contacté avant toute autre personne.

Maladie : Lorsque vous constatez que votre enfant a contracté un virus ou une maladie contagieuse (exemples : rougeole, varicelle, poux, grippe, etc.), vous devez **obligatoirement** en aviser la coordonnatrice en loisir, afin que les mesures nécessaires soient prises.

L'enfant malade devra **demeurer à la maison** jusqu'à ce qu'il se porte mieux et qu'il ne soit plus contagieux.

Mesures spéciales concernant la pandémie et l'état de santé des participants : Ces mesures sont d'autant plus importantes si votre enfant ou un membre de la famille résidant à la même adresse présente des symptômes liés à la COVID-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires, etc.). Si tel est le cas, l'enfant devra **obligatoirement demeurer à la maison**. L'enfant doit également demeurer à la maison si : un membre du foyer revient d'un voyage à l'extérieur de la région ; si un ou des membres du foyer sont en contact avec des gens exposés à la COVID-19. Ces mesures d'exclusion servent à prévenir la propagation du virus dans le camp de jour. Vous êtes dans l'obligation de vous conformer à celles-ci.

Médicaments : Si votre enfant doit prendre une médication au camp pour une raison ou une autre, veuillez en informer le camp de jour en l'inscrivant clairement dans le formulaire prévu à cet effet.

Mémos aux parents

Lorsque les responsables du camp de jour auront à vous communiquer un message important, ils le feront par mémo dans le sac de l'enfant. **Soyez à l'affut.**

Mesures spéciales concernant la pandémie :

Les principaux mots d'ordre sont : lavage des mains, distanciation sociale, désinfection fréquente.

- L'enfant doit se laver les mains dès son arrivée au camp, et ce, avant même d'aller déposer ses affaires au vestiaire (station de lavage à l'extérieur).
- L'enfant devra se laver les mains avant et après chacune des activités.
- L'enfant devra se laver les mains avant chaque repas.
- L'enfant devra se laver les mains à chaque fois qu'il va à la salle de bain.
- Les animateurs veilleront au bon déroulement et à la fréquence du lavage des mains, mais il demeure de la responsabilité de l'enfant de le faire.
- Les enfants doivent en tout temps respecter la règle de distanciation de 2m (avec les autres jeunes et les animateurs). Cette règle ne s'applique pas aux enfants d'une même famille.
- Les parents ne sont pas admis sur le site du camp de jour. Si des besoins particuliers se font sentir, veuillez communiquer avec la coordonnatrice en loisir.
- Les enfants auront accès à un minimum de matériel pour éviter la propagation. Lorsqu'ils utiliseront

le matériel, ils devront par la suite en disposer dans un bac réserver aux objets à désinfecter.

- Les enfants ont l'obligation de se plier à toutes les mesures sanitaires mises en place, sous peine d'expulsion du camp de jour sans possibilité de remboursement.
- En début d'été, les places au vestiaire seront identifiées. Les enfants doivent conserver la même place pour toute la saison. Même chose pour les places pour dîner.
- Aucune tolérance pour les comportements extrêmes, tels que : tousser en ne respectant pas les consignes, cracher sur autrui ou sur le matériel de façon intentionnelle, etc. Si de tels comportements sont observés, le jeune sera automatiquement renvoyé du camp de jour pour le reste de la saison, et ce, sans possibilité de remboursement.
- Nous vous demandons, pour le bien collectif, de respecter les mesures en place. C'est d'une importance capitale si l'on veut pouvoir maintenir les activités durant tout l'été.

Mesures disciplinaires

Lorsqu'un enfant commet une faute grave (par exemple, propos déplacés, gestes violents, perturbation volontaire du groupe, non-respect du code de vie et/ou autres), il est passible des mesures disciplinaires suivantes :

Première infraction : Avis verbal. Le parent est avisé verbalement en fin de journée.

Deuxième infraction : Avis écrit. Le parent doit signer le rapport d'événement rempli par l'animateur.

Troisième infraction : Rencontre avec le parent, la coordonnatrice en loisir et

l'animateur. Un rapport d'événement doit également être signé.

Quatrième infraction : Suspension du camp pour une certaine période (à déterminer selon le cas).

Si le problème persiste, la direction se réserve le droit d'appliquer l'une et/ou l'autre des mesures disciplinaires qu'elle juge pertinentes.

Veillez noter que ces mesures disciplinaires ne s'appliquent pas aux mesures sanitaires concernant la COVID-19. Vu la gravité de la situation en ce qui concerne la pandémie, aucun manquement aux mesures ne sera toléré (expulsion immédiate du camp, par mesure préventive pour les autres jeunes).

Coordonnées

Camp de jour de Métis-sur-Mer

Été 2020

Coordonnatrice en loisir : *Isabelle Dion*

Téléphone : 418-566-5916

Courriel : loisir.bds-msm@outlook.com

Directeur général : *Stéphane Marcheterre*

Téléphone : 418-936-3255 poste 1

Courriel : metissurmer@mitis.qc.ca





Code de vie de l'enfant

Afin que tous les enfants aient la chance de vivre une expérience agréable dans leur séjour au camp, certaines règles seront à respecter. Ces règles s'appliqueront à tous et visent l'harmonie au sein du camp de jour.

Prenez quelques instants pour lire attentivement ce document accompagné de votre enfant.

- 🧐 **Je respecte les autres enfants et les animateurs fréquentant le camp de jour. Je fais donc attention aux mots que j'utilise et aux gestes que je porte.**
- 🧐 **Je respecte les consignes qui me sont données par les animateurs.**
- 🧐 **Je suis bon joueur. J'accepte la défaite et je reste poli dans la victoire. Je joue pour le plaisir. Je suis sécuritaire dans mes actions.**
- 🧐 **Je laisse tous mes jouets ou objets personnels à la maison, afin d'éviter de les briser ou de les perdre.**
- 🧐 **J'apporte ma bonne humeur avec moi tous les jours. Mon sourire est le plus beau cadeau que je puisse faire aux autres.**
- 🧐 **Aucune violence ne sera tolérée.**

IMPORTANT : En cas de manquement grave à ce code de vie, des mesures disciplinaires seront appliquées. Ces mesures peuvent graduer d'une simple rencontre avec vous à l'expulsion complète du camp de jour, et ce, sans remboursement.

Signature du parent :

Signature de l'enfant :

